

Cellule de vigilance sécheresse

Réunion du jeudi 24 août 2022 – 10h30 - 12h00

Relevé de décisions

La liste des membres de la cellule de vigilance présents est jointe en annexe.

M. le Préfet présente l'objectif de cette cellule de vigilance qui vise à faire un point de l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du 18 août.

La dernière cellule de vigilance du 18 août a conclu à la signature d'un nouvel arrêté de restriction hors zone de répartition des eaux qui n'est pas couverte par un arrêté cadre et une modification de l'arrêté tous usages en intégrant l'interdiction d'arroser les pistes d'hippodrome.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Point sur l'évolution de la situation hydrologique et des usages (pluviométrie, eaux superficielles, état des lieux (OFB), eaux souterraines, situation de l'alimentation en eau potable (ARS), situation du fleuve Charente et projections (EPTB), point agronomique (OUGC)

2- Point sur les indicateurs et restrictions des usages de l'eau en cours et échanges sur les prévisions et mesures éventuelles de gestion à mettre en place (DDTM)

1 – Point sur l'évolution de la situation hydrologique et des usages

• **Pluviométrie/état des sols** : données techniques et analyse transmises par Météo France (présentation DDTM)

Depuis le 1^{er} août, on note des cumuls pluviométriques de l'ordre de 10 à 20 mm sur la majeure partie du département apportés le week-end du 13/14 août et quelques passages d'averses les 16 et 17 août. La lame d'eau moyenne d'un mois d'août est de l'ordre de 50 mm pour le département de la Charente-Maritime.

Les pluies n'ont fait que légèrement réhydrater les sols. L'humidité des sols superficiels est en-deça d'une décennale sèche. L'état des sols superficiels se situe autour de la normale en Saintonge et très sec sur la majorité du département.

Les prévisions pour la semaine à venir prévoient des températures élevées, des pluies hétérogènes entre 5 et 10 mm localement sous forme orageuses attendues jeudi et une lame d'eau plus significative attendue en début de semaine prochaine.

Le scénario « plus chaud que la normale » pour le trimestre août-octobre 2022 reste le plus probable.

• **Débit des cours d'eau – eaux superficielles** : Données transmises par la DREAL NA (présentation DDTM).

Quelques cours d'eau ont réagi au léger épisode pluvieux de la mi-août, ce qui a permis une certaine stabilisation et pour certains comme la Seudre ou la Charente de ne pas franchir le débit de crise. Toutefois, la pluviométrie est insuffisante pour une remontée durable des débits à des niveaux proches de la normale. Ainsi, les niveaux restent proches des minimas voire inférieurs au débit de crise pour la majorité.

• **Eaux souterraines** : données fournies par le BRGM et ARB Région Nouvelle Aquitaine (présentation DDTM)

Depuis la semaine dernière, l'évolution de la situation est principalement à la baisse quelle que soit la nappe ou le bassin.

Certains piézomètres sont très bas et proches de leur minima (Ballans : bassin de l'Antenne-Rouzille) et même inférieurs à leur minima (Réorte : bassin de Gères-Deville et Forges : bassin du Curé). Seuls les piézomètres du Bourdet (nappe libre du Jurassique supérieur) sur le bassin de Mignon-Courance et celui d'Outres (nappe captive de l'Infra-Toarcien) sur le bassin de la Boutonne présentent une tendance à la hausse.

La situation demeure précaire. Des pluies plus régulières et plus soutenues seront nécessaires pour apporter une réelle inversion de la tendance.

• **Alimentation en eau potable** : données de l'ARS, Eau 17 et la CDA de la Rochelle (présentation ARS)

Depuis le week-end du 15 août, les consommations diminuent de 10% sur la Rochelle et jusqu'à 20 % sur l'ensemble du département (situation météorologique moins ensoleillée, températures moins élevées).

Avec la diminution des prélèvements de ces derniers jours, les niveaux piézométriques des nappes exploitées pour l'eau potable se stabilisent à des niveaux très bas.

De nombreux captages montrent toujours des niveaux équivalents voire inférieurs aux minima connus pour la saison. Les niveaux piézométriques très bas sur les captages de l'Aunis (Fraise/Bois Boulard et Anais) amènent à limiter la production à 7 000 m³/j (y compris Varaize à Périgny). Cette baisse de production est, pour l'instant, compensée par des apports de l'usine de Coulonge.

Il est nécessaire de maintenir une forte vigilance sur les eaux souterraines et les eaux superficielles afin de préserver le potentiel de production et garantir la qualité de l'eau des ouvrages stratégiques du département.

Eau 17 confirme qu'une vigilance accrue est maintenue sur les moyens de productions en eau potable.

La CDA indique, qu'après l'épisode de grande marée du 15 août qui s'est déroulé dans de bonnes conditions, le bouchon vaseux est remonté dans l'estuaire de la Charente. Si le débit de la Charente n'augmente pas avec des pluies significatives, une vigilance accrue devra être portée pour la grande marée du 10 septembre.

• **Situation du fleuve Charente et projections** : données et présentation EPTB Charente

Les barrages sont actuellement remplis à 34% (7,2 Mm³) pour un débit lâché de 2,4 m³/s. L'EPTB suit le scénario de gestion des barrages présenté lors de la dernière cellule de vigilance ; l'objectif étant d'assurer un soutien efficient aux mois de septembre et octobre.

- **Agronomie, stade des cultures** : données de l'OUGC Saintonge (présentation OUGC).

L'OUGC Saintonge présente le stade et l'état des cultures avec notamment des récoltes de tournesol en avance de 2 à 3 semaines par rapport à la normale ainsi que la nécessité d'eau pour plusieurs cultures notamment le maraîchage et l'arboriculture.

L'OUGC Saintonge propose une nuit d'interdiction supplémentaire de prélèvement pour l'irrigation du dimanche au lundi sur le bassin de l'Arnoult et que les mesures préventives ne s'appliquent pas pour les cultures de semences.

2 – Point sur les indicateurs et restrictions des usages de l'eau en cours et échanges sur les prévisions et mesures éventuelles de gestion à mettre en place (données et présentation DDTM)

- **Point sur les restrictions des usages de l'eau en cours – usage irrigation**

Au 24 août sur le périmètre EPMP, pour l'irrigation, tous les bassins de gestion sont en crise soit interdiction totale de prélèvements à usage d'irrigation y compris cultures dérogatoires.

Sur le périmètre de l'OUGC Saintonge, 3 bassins sont en crise (Boutonne, Gères Devise et Antenne Rouzille), 4 bassins en coupure (Charente aval, Bruant, Seudre aval et moyenne), 4 bassins en mesure d'alerte (7 % volume hebdomadaire + mesures préventives pour la Seugne, Seudre aval et Fleuves Côtiers de Gironde, Arnoult)

Les autres bassins (Cogest'eau/Dordogne) sont en coupure sur Isle aval et Dronne aval, et en crise pour l'Aume Couture et le Né.

Hors zone de répartition des eaux, les îles sont au niveau coupure et la Livenne en alerte renforcée (jours d'interdiction) en coordination avec le département de la Gironde.

- **Point sur les restrictions des usages de l'eau en cours – autres usages**

L'arrêté préfectoral n°22EB794 du 18 août 2022 portant limitation provisoire des usages de l'eau dans le département de la Charente-Maritime relatif aux autres usages que l'irrigation est à un niveau de crise et reste en vigueur.

- **Remplissage des mares de tonne (DDTM)**

L'ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau s'est tenu le 21 août. Conformément aux règles définies dans l'arrêté cadre spécifique à cet usage, les règles applicables au remplissage des mares de tonnes ont été définies à compter du 11 août. A ce stade, en application directe de l'arrêté cadre, seuls deux bassins (marais Nord et Sud des Bords de Gironde) ont été autorisés, dans la limite de 1ha par mare.

3 – Échanges

La fédération départementale de pêche fait un point sur la campagne de suivi des écoulements des cours d'eau du 15 août 2022. Sur les 1 413 km de cours d'eau suivis, 695 km sont en assec (soit 49,2 % du linéaire suivi) et 117 km sont en rupture d'écoulement (soit 8,3 % du linéaire suivi). Cela représente plus de 55 % du linéaire suivi en difficulté d'écoulement. Il s'agit de la situation la plus défavorable jamais observée au 15 août depuis 2010, année des premières données récoltées par la FDAAPPMA. La situation précédente la plus défavorable représentait 41 % du linéaire suivi en difficulté d'écoulement.

Deux bassins, le Curé et Gères-Devise, sont en difficulté d'écoulement sur la totalité du linéaire, avec respectivement 93 % et 58 % du linéaire asséché, le reste du linéaire étant en rupture d'écoulement.

D'autres bassins sont en grande souffrance avec une probable dégradation risquant d'entraîner un assèchement total. C'est le cas de la Trézence qui présente 91,3 % du linéaire suivi en difficulté dont 60 % du linéaire suivi en assec. Sur les bassins de la Boutonne et de l'Antenne, les assecs représentent respectivement 56 % et 46 % des linéaires suivis soit 129 et 124 km.

La Seudre présente 66 % du linéaire suivi en assec soit 106 km. La Seugne est en assec sur 32 % du linéaire suivi soit 71 km.

Il est observé, depuis le 15 août, que de l'eau ou des écoulements sont réapparus sur certaines portions de cours d'eau sur le Trèfle et la Seudre. Ces reprises d'écoulements ou présences de lames d'eau, disparues depuis plusieurs semaines, coïncident avec la fin des prélèvements pour l'irrigation sur ces secteurs.

Le Comité Régional de la Conchyliculture Charente-Maritime demande quel est le volume d'eau qui arrive dans les Pertuis en sortie du fleuve Charente. La DDTM lui répond que le débit réservé est imposé réglementairement via l'autorisation du barrage de Saint-Savinien. Les prélèvements de l'UNIMA sont réduits à minima ; le reste du débit étant laissé disponible pour aller à l'estuaire.

Suite à une question de M. le Préfet sur la situation des moules de bouchot, le Comité Régional de la Conchyliculture de la Charente-Maritime indique que la production affiche une baisse de 52 % en moyenne par rapport à la normale.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne indique qu'un dispositif relatif à la situation critique sur l'alimentation en eau potable est en cours d'élaboration pour septembre afin d'aider les collectivités à supporter cette crise. Les domaines d'intervention devraient notamment porter sur les interconnexions.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne précise qu'un projet sur la réutilisation des eaux traitées sur la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique fait l'objet d'une procédure d'attribution d'aides.

La CDA de La Rochelle fait part de concertations en cours avec la DDTM et l'ARS pour la réutilisation des eaux traitées avec 2 axes de travail sur la commune de Marsilly concernant le golf et les terrains de sport ainsi que l'arrosage des arbres. La CDA précise être en attente d'une réponse ministérielle pour déroger aux procédures d'autorisation sur ce sujet.



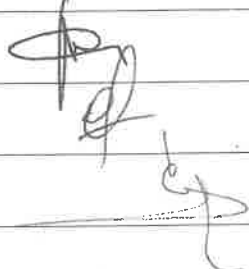


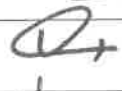





La CDA précise que son territoire se trouve sur le périmètre d'intervention des deux agences de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne.

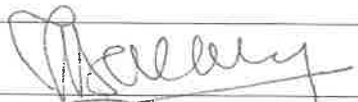


M. le Préfet conclut la cellule de vigilance en remerciant les participants et indique que la DDTM reviendra vers les participants pour faire un nouveau point sur la situation.

Le Préfet,



Cellule de vigilance du 24 Août 2022

Structure	Nom - Prénom	Signature
Préfet	BASSELIER Nicolas	
Préfecture Direction des Sécurités		
Sous-Préfet de Rochefort		
Sous-Préfète de Saintes		
Sous-Préfète de Jonzac		
Sous-Préfet de Saint Jean d'Angely		
DDTM	PRUOL Alain	
DDTM	FONTAINE Yann	
DDTM	BAZUS Jennifer - BAROUX Christine	
ARS	NANCY LAURE	
OFB SD17	RUAN Guillaume	
Gendarmerie	BARRAUD Christophe	
IFREMER		
Conseil Départemental 17		
EPTB Charente	SIROT Baptiste	
EAU 17	BRET Hortense	
CdA La Rochelle	V. CUYOMARCH - E. LENTIER	 
CRC (comité conchyliculture)	MORANDEAU Philippe	
OUGC Saintonge		
OUGC Saintonge	PABOEUFX Alexandre	
Chambre d'agriculture 17	ASAT Alexandre	
Aquanide 17		
OUGC EPMP		
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 17	AUDONNET Pierre	

Nature Environnement 17		
SOS Rivières	DE MARCO Louis	
UNIMA	ROBIN Urv	
Fédération des chasseurs 17	PRAUD OLIVIER	
Association des maires de Charente-Maritime		
Agence de l'eau A.G.	Sylvie RANBAUD en visio	